

ACADEMIE DE MUSIQUE TIBOR VARGA - SESSION D'HIVER 2026

RÈGLEMENT

Créée en 1962, l'Académie de Musique Tibor Varga (AMTV) reçoit chaque année des étudiants souhaitant perfectionner la pratique de leur instrument avec des professeurs reconnus. Les cours se déroulent sous la forme suivante :

- Masterclass : durant trois jours consécutifs, répartis du jeudi 19 au dimanche 22 février 2026, profitez d'au minimum 3 cours privés de 45 minutes avec le professeur de votre choix. Ces cours sont destinés aux diplômés de conservatoires et jeunes professionnels qui souhaitent travailler avec de nouveaux professeurs ou préparer un concours. Un accompagnateur est également présent durant une partie des leçons.

1 DATES ET DELAIS

L'Académie se déroule :

- du jeudi 19 au dimanche 22 février 2026

14 janvier 2026

Délai d'inscription et délai des demandes de bourses

Dès le 28 janvier 2026

Validation des inscriptions et des bourses

2 INSCRIPTION

L'inscription se fait uniquement en ligne sur le site internet de l'Académie (www.sion-academie.ch). Les étudiants sont avertis personnellement dès la validation du professeur reçue et au plus tard le 28 janvier 2026.

3 TARIF (incl. taxe d'inscription)

Masterclass de 3 jours (3 cours de 45 minutes) : CHF 485.-

Avec la "CarteCulture" Caritas Valais : - 30% sur le tarif de CHF 485.-

4 FRAIS DE LOGEMENT

Les frais d'hébergement sont de CHF 40.- / nuit, sous réserve des disponibilités

Si l'étudiant souhaite profiter d'un logement, le prix est à régler immédiatement. Le logement est uniquement disponible pour la durée de la masterclass (Voir le point 9 LOGEMENT ci-dessous).

5 PAIEMENT

L'étudiant valide son inscription en payant directement **l'entier de ses frais** (masterclass incl. taxe d'inscription, frais de logement) :

- **CHF 485 + 40* nombre de nuitées**

Coordonnées bancaires

Banque Cantonale du Valais - Place des Cèdres 8, CH - 1951 Sion,

Compte : Fondation Sion Violon Musique, 1950 Sion

IBAN : CH57 0076 5000 CO87 0582 6

SWIFT / BIC : BCVLSCH2LXXX

CCP : 19-81-6

Information au destinataire : n'oubliez pas d'indiquer **le nom de l'étudiant et du professeur choisi** dans le champ « Motif du paiement » ou en commentaire lors du virement.

Assurez-vous de sélectionner l'option « frais à la charge de l'émetteur » lors du paiement afin que le montant total soit bien reçu.

ATTENTION : Le paiement doit être effectué en CHF (Francs Suisses) au cours du jour.

Le paiement par carte de crédit est possible via : <http://mypos.com/@sionviolonmusique>.

6 ANNULATION

Seuls les **cas de force majeure** peuvent bénéficier d'un remboursement partiel du montant de la masterclass, sur présentation d'un justificatif (certificat médical, ...). L'Académie se réserve le droit d'évaluer chaque situation au cas par cas.

7 BOURSES

Lors de l'inscription, il est possible de faire une demande de bourse en remplissant les conditions suivantes : moins de 25 ans, moyens financiers limités et excellentes références musicales. Le CV complet, une vidéo et une lettre de motivation expliquant la situation financière et les raisons de la demande sont exigés lors de l'inscription et servent de critère pour l'attribution des bourses.

Les demandes sont traitées et validées par les professeurs et l'Académie à partir du 14 janvier 2026. Les étudiants sont avertis personnellement dans les trois semaines qui suivent.

Les bourses sont d'une valeur comprise entre CHF 80.- et CHF 160.-. Le montant attribué sera remboursé en cash et en francs suisses lors du passage de l'étudiant au bureau de l'Académie.

8 NOMBRE DE PARTICIPANTS

En général, les professeurs accueillent entre 6 et 8 étudiants. En cas de trop nombreuses inscriptions à un cours à la date du délai d'inscription, le professeur procède à une sélection sur dossier et/ou vidéo. La décision de sélection ou non-sélection est communiquée à partir du 28 janvier 2026.

Les critères de sélection dépendent du choix du professeur, sachant que la priorité est donnée aux premiers inscrits.

Les étudiants non-retenus se voient remboursés l'entier des frais (sauf frais bancaires).

Si le nombre d'inscriptions est insuffisant, l'Académie se réserve le droit d'annuler le cours. Dans ce cas, l'entier des frais est remboursé (sauf frais bancaires).

9 LOGEMENT

Les étudiants peuvent profiter d'un logement organisé par l'Académie pendant la durée du cours uniquement. Cette organisation concerne seulement les étudiants (et un seul accompagnant pour les mineurs). **Si une demande de logement est effectuée lors de l'inscription, l'Académie s'engage à trouver un logement.** L'étudiant s'engage à payer les frais relatifs.

Une demande d'annulation de logement peut être envoyée par email à academie@sion-violon-musique.ch **jusqu'au 28 janvier 2026 au plus tard**, sinon l'entier des frais sera perçu.

La remise des clés est indiquée dans la **confirmation de logement** envoyée à l'étudiant au plus tard une semaine avant la masterclass (remise des clés soit au bureau de l'académie, soit chez le logeur).

En cas de dommages et d'insalubrité dans les logements ou de tapage nocturne (musique après 22h00), l'Académie se réserve le droit de facturer des frais.

L'Académie propose les meilleurs logements possibles selon l'ordre d'inscription des étudiants, mais n'est en aucun cas responsable des prestations non fournies (wifi, accès à la cuisine, etc...). Les frais perçus à l'inscription ne sont pas remboursés. (Voir le point 4 FRAIS DE LOGEMENT ci-dessus).

Si aucune demande de logement n'est effectuée lors de l'inscription, l'étudiant est tenu de se loger par ses propres moyens.

10 ACCUEIL ET TRANSPORT

A leur arrivée ou le 1^{er} jour de la masterclass, les étudiants doivent impérativement se présenter au bureau de l'Académie, durant les heures d'ouverture pour recevoir leur badge d'accès au Pôle Musique et diverses informations pratiques.

L'organisation et le financement des transports sont à la charge des étudiants.

11 BUREAU

L'accueil des étudiants et professeurs se fait au bureau de l'Académie, Rue du Rawil 47, 1950 Sion.

Les horaires d'ouverture du bureau dépendent des horaires des masterclasses.

12 ACCOMPAGNEMENT AU PIANO

Chaque étudiant peut bénéficier de 60 minutes d'accompagnement au piano durant sa masterclass. Si l'étudiant souhaite travailler avec le pianiste en dehors des 60 minutes déjà comprises dans sa masterclass, il peut le faire de manière bilatérale et doit prendre en charge les frais supplémentaires du pianiste, soit CHF 65/heure. Dans ce cas, l'Académie se décharge de toute responsabilité.

Veuillez prendre vos partitions de piano avec vous pour les accompagnateurs.

13 LIEUX DE COURS ET SALLES DE TRAVAIL

Les cours ont lieu au Pôle Musique, Rue du Rawil 47, 1950 Sion.

L'Académie met gratuitement à disposition des participants quelques salles de travail. **Les étudiants se répartissent les heures d'utilisation des salles d'exercices en bonne intelligence.**

14 DROIT

En validant le formulaire d'inscription en ligne, les candidats déclarent accepter les conditions générales du présent règlement, dont seule la rédaction en langue française fait autorité.

L'Académie se réserve le droit de reproduire et de diffuser gratuitement les supports réalisés pendant l'Académie (audio, vidéo, photo, etc...). Il en va de même pour les éventuelles interviews et/ou séances photos accordées aux médias.

15 ORGANISATION

Académie de Musique Tibor Varga

c/o Fondation Sion Violon Musique – Rue du Rawil 47 – CH-1950 Sion

academie@sion-violon-musique.ch / www.sion-academie.ch